

LA LETTRE D'INFORMATION QVCT

Pour cette 6ème lettre d'information, nous vous proposons un jeu de l'été : 10 mots croisés à découvrir sur le thème de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Pour vous aider, les définitions des 10 mots ou expressions sont mentionnées sur le côté la grille.

Si besoin d'aide, vous pouvez vous référer au [glossaire sur le site du PRST4](#)

Les réponses seront données dans le prochain numéro.

Définitions :

1) Ressenti individuel qui dépasse le cadre professionnel. Il s'agit d'une donnée individuelle et subjective.

2) Elle est nécessaire lorsque l'entreprise adopte de nouveaux outils ou encore une nouvelle organisation.

3) Lieu d'échange où l'on parle du travail réel.

4) Démarche qui désigne l'ensemble des actions visant à concilier santé au travail et performance globale de l'entreprise.

5) Consiste à mettre en place en amont une organisation du travail et des conditions de travail qui permettent d'éviter les risques professionnels pour préserver la santé physique et mentale des salariés.

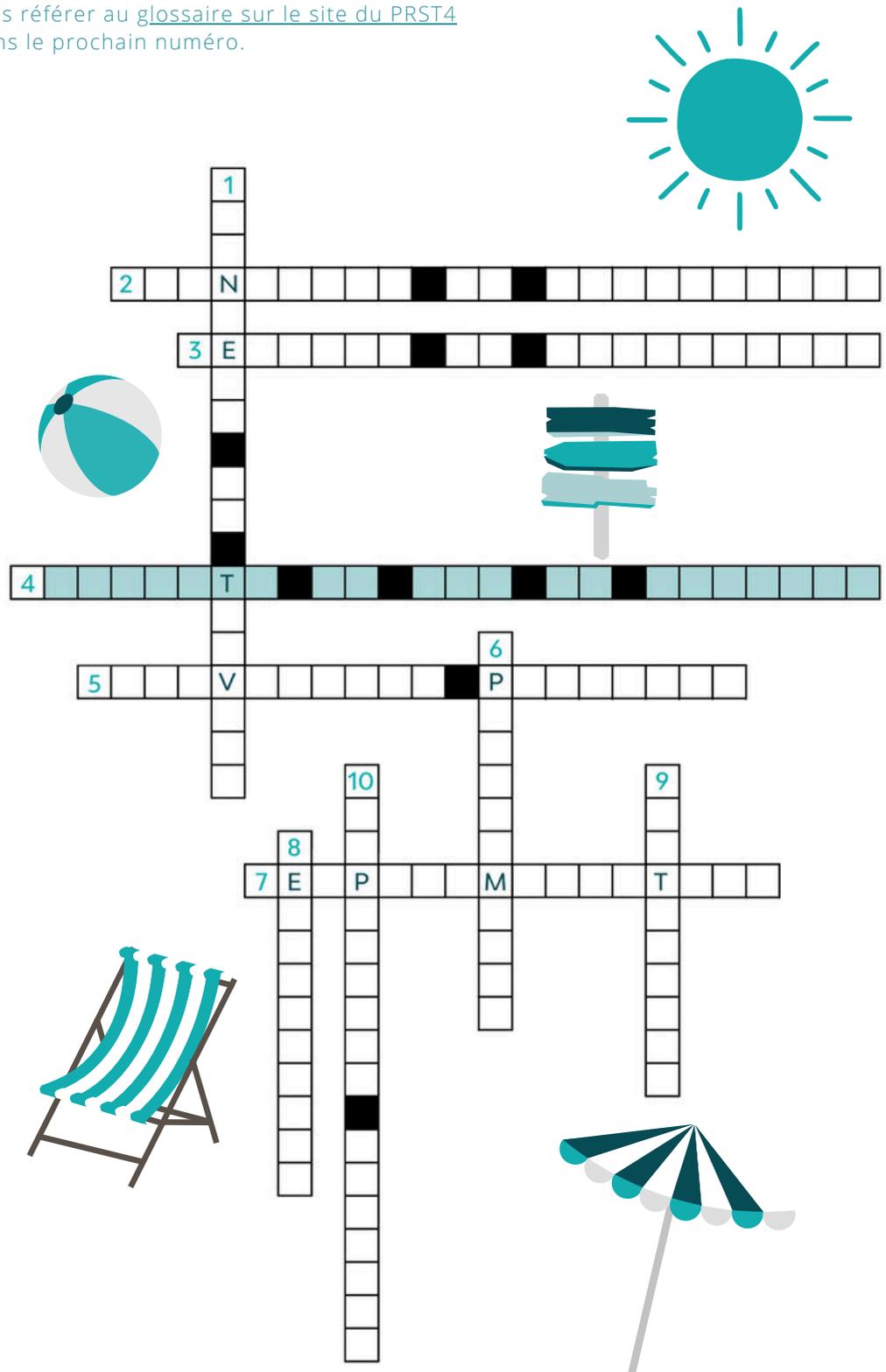
6) Englobe tout ce qui tend à optimiser la création de valeur de l'entreprise.

7) C'est une méthode de conduite du changement particulièrement adaptée lorsque l'on envisage des modifications organisationnelles.

8) Renvoie à un état d'esprit permettant de rendre compte de la relation du salarié à son entreprise.

9) Capacité d'une personne à disposer de marges de manœuvre dans l'exercice de son activité.

10) Personne en charge du bonheur des autres.



LES VACANCES APPROCHENT, PRENEZ SOIN DE VOUS !



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps

Fermez les volets et fenêtres

Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré

Évitez l'alcool

Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66* (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

Les bons réflexes par fortes chaleurs

Que risque-t-on au travail ?
Exposé à la chaleur, le corps respire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation et de coup de chaleur.

Quelles précautions prendre ?

COMMENT AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR ?

- En aménageant si possible les horaires de travail pour éviter les heures les plus chaudes.
- En mettant à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail. (bouteilles d'eau individuelles ou paines d'eau avec robinets, régulièrement débarrassés)

Être vigilant pour ses collègues et soi-même.

Protéger sa peau en se baignant, se rafraîchissant.

Déjà que l'on se sent mal, le signaler.

Consultez les recommandations du ministère du Travail et téléchargez le kit de communication : travail-emploi.gouv.fr

En cas de malaise ou de coup de chaleur, alerter un sauveteur secouriste du Travail ou appeler le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) www.solidarites-sante.gouv.fr • www.inrs.fr • www.meteo.fr • #canicule

Téléchargez l'affiche



Téléchargez l'affiche



Téléchargez l'affiche



CONNAISSEZ-VOUS CES JOBS D'ÉTÉ INSOLITES ?

- Testeur de voyages,
- Visiteur d'appartements,
- Travailleur sur un yacht,
- Enquêteur client mystère : vous serez missionné pour visiter des points de vente afin d'observer et évaluer certains critères concernant les produits ou les services proposés suivant un scénario préétabli, il faudra ensuite remplir en ligne une grille d'évaluation, rédiger des commentaires et nous faire part de toutes vos remarques,
- Creamer : envoyé par des marques de cosmétiques sur les plages, vous aurez pour mission d'enduire les nombreux touristes de crème solaire pour en vanter les bienfaits ainsi que faire de la prévention contre les méfaits des rayons UV,
- Nightlife guide : vous guiderez les touristes fêtards dans les meilleurs restaurants, bars et autres boîtes de nuit de la ville pour leur plus grand plaisir selon leurs goûts,
- Globe-trotteur.



Le droit à la déconnexion, de quoi parle-t-on ?

Le droit à la déconnexion se définit de la manière suivante : il s'agit de la possibilité pour le salarié de ne pas être contacté et de ne pas se connecter aux outils.

BEL ÉTÉ !

